



## DB AUTO

### Porter à connaissance ICPE relatif à extension

## Porter à connaissance ICPE relatif à extension

### DB AUTO

#### RESUME

Ce document constitue le Porter à Connaissance de DB AUTO en réponse au besoin de régularisation réglementaire parcellaire.

|            |                          |                            |                 |
|------------|--------------------------|----------------------------|-----------------|
| REF. SERES | REF. SERES SRS2400823_V0 | N° Affaire SERES           | SRS2400823      |
|            |                          | Format de livraison/nombre | 1 ex. numérique |

#### SUIVI DES VERSIONS

|            |     |                  |           |               |             |
|------------|-----|------------------|-----------|---------------|-------------|
| 11/04/2025 | 0   | Version initiale | D. TAFUKT | M. ABRIAL     | M. ABRIAL   |
| DATE       | REV | OBJET            | REDACTEUR | VERIFICATEURS | APPROBATEUR |

#### DIFFUSION

|         |           |
|---------|-----------|
| EXTERNE | INTERNE   |
| DB AUTO | Direction |

## SOMMAIRE

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>                          | <b>3</b>  |
| <b>2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>           | <b>3</b>  |
| <b>3. DOCUMENTS DE REFERENCE .....</b>                | <b>3</b>  |
| <b>4. LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>                | <b>4</b>  |
| <b>5. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....</b> | <b>5</b>  |
| 5.1. LOCALISATION DU SITE .....                       | 5         |
| 5.2. ENVIRONNEMENT URBAIN .....                       | 6         |
| 5.3. ENVIRONNEMENT NATUREL .....                      | 7         |
| 5.4. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL .....                   | 8         |
| <b>6. INFORMATIONS GENERALES.....</b>                 | <b>10</b> |
| 6.1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE .....             | 10        |
| 6.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....              | 10        |
| <b>7. OBJET DU PORTER A CONNAISSANCE .....</b>        | <b>11</b> |
| <b>8. INCIDENCE SUR LE CLASSEMENT ICPE.....</b>       | <b>12</b> |
| <b>9. INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>         | <b>12</b> |

## TABLE DE FIGURES

|                                                                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Localisation du site DB AUTO.....                                                                                                   | 5  |
| Figure 2 : Localisation détaillée du site DB AUTO .....                                                                                        | 6  |
| Figure 3: PLUIH de la communauté Urbaine Creusot Montceau .....                                                                                | 7  |
| Figure 4 : Environnement naturel du site DB AUTO.....                                                                                          | 8  |
| Figure 5: Localisation des installations classées soumises à autorisation, à déclaration ou à enregistrement à proximité du site DB AUTO ..... | 9  |
| Figure 6 : Plan des parcelles 1287 et 1321 .....                                                                                               | 11 |
| Figure 7 : Séparateur d'hydrocarbures.....                                                                                                     | 13 |

## 1. INTRODUCTION

Créée en 1982, DB AUTO est un acteur reconnu dans la gestion et le recyclage des véhicules hors d'usage (VHU). Située au 60 rue du champ du Bois à Torcy, l'entreprise offre une gamme complète de services, notamment le traitement des VHU, la vente de pièces détachées reconditionnées et un service de remorquage pour l'enlèvement des véhicules accidentés ou immobilisés. Forte de plus de 40 ans d'expérience, l'entreprise continue d'évoluer pour répondre aux besoins de ses clients tout en promouvant une économie circulaire durable.

Ce document porte à la connaissance du préfet les modifications apportées aux limites parcellaires de la société DB AUTO afin de répondre aux exigences formulées dans la mise en demeure émise par la préfecture en date du 29 novembre 2024.

## 2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] <https://www.geoportail.gouv.fr>
- [2] <https://www.georisques.gouv.fr>
- [3] [www.creusot-montceau.org](http://www.creusot-montceau.org)
- [4] <https://aida.ineris.fr>
- [5] <https://trafic-routier.data.cerema.fr/>

## 3. DOCUMENTS DE REFERENCE

- [DR1] PLUi de la communauté urbaine Creusot Montceau
- [DR2] Rapport de l'inspection des installations classée suite à la visite du 08/08/2024
- [DR3] Arrêté préfectoral du 30/09/1982 relatif à l'exploitation d'une entreprise de stockage et de récupération de carcasses de véhicules hors d'usage
- [DR4] Arrêté du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage
- [DR5] Arrêté préfectoral d'agrément du 30/07/2018 - PR7100021D
- [DR6] Rapport de vérification de conformité centre VHU- Certification AFNOR

#### **4. LISTE DES ABREVIATIONS**

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**VHU** : Véhicule Hors d'Usage

**ZI** : Zone Industrielle

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

## 5. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

### 5.1. LOCALISATION DU SITE

Le site de DB AUTO est implanté dans la zone industrielle (ZI) Le Champ du Bois, à Torcy (71210). Il est délimité au nord par la D680, au sud par la rue Alain Bombard, à l'est par la rue du Champ du Bois, et à l'ouest par l'entreprise Avelis.

La zone d'étude est délimitée en rouge surmontée d'un point de localisation aussi en rouge dans les Figure 1 et Figure 2 ci-dessous.

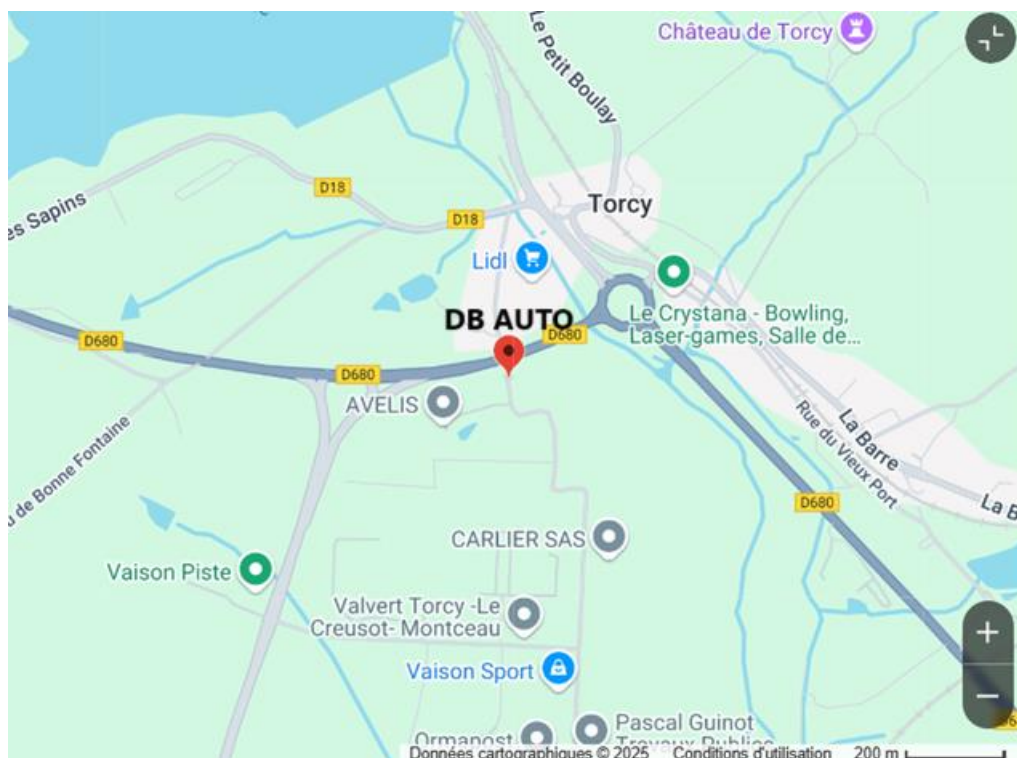


Figure 1 : Localisation du site DB AUTO



Figure 2 : Localisation détaillée du site DB AUTO

## 5.2. ENVIRONNEMENT URBAIN

D'après le PLUi de la communauté urbaine Creusot Montceau [DR1], le site où se trouve la société DB AUTO est classé en zone UX. Celle-ci est destinée aux activités industrielles, tertiaires, commerciales et de service. Il s'agit donc d'une zone appropriée aux activités de DB AUTO.

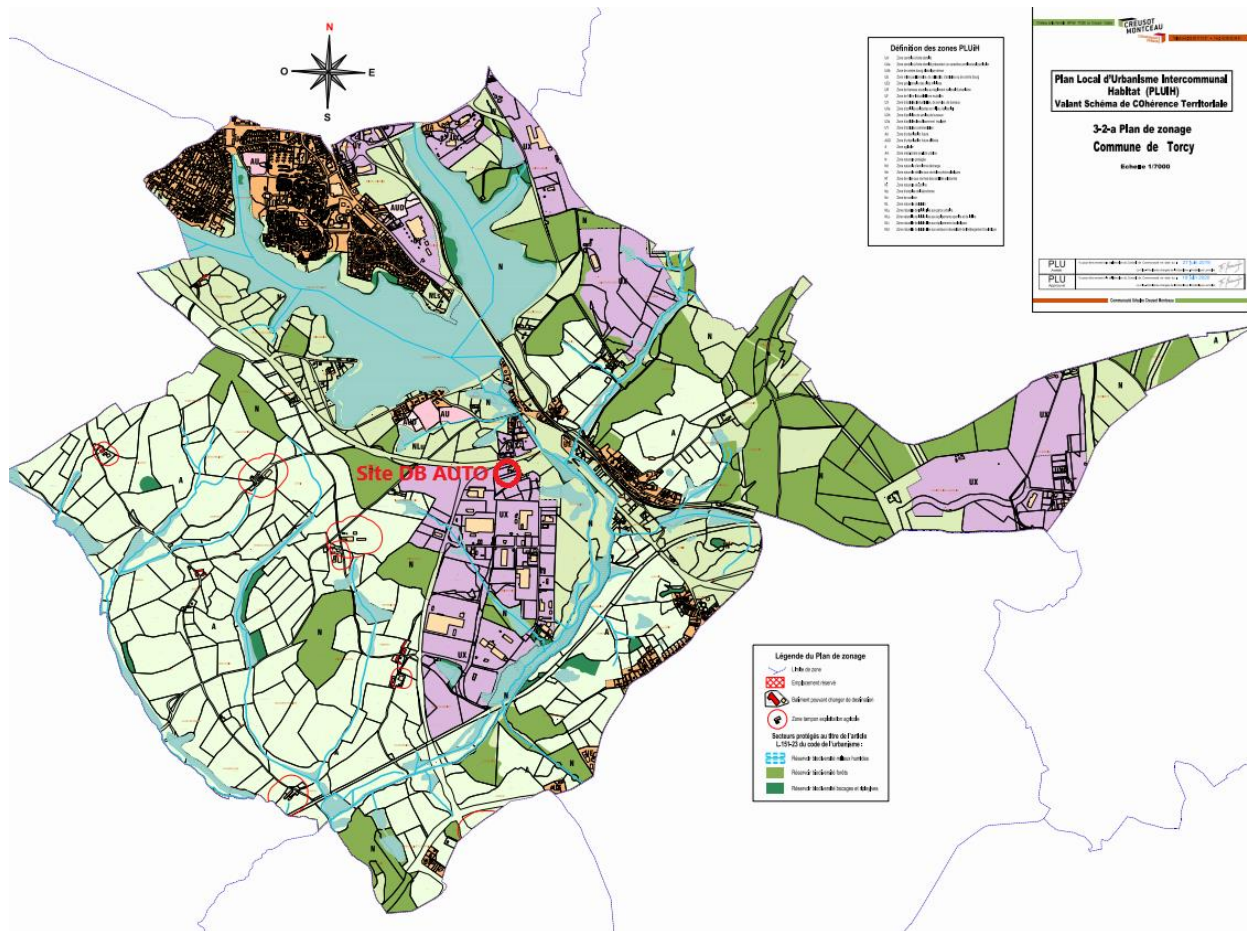


Figure 3: PLUIH de la communauté Urbaine Creusot Montceau

### 5.3. ENVIRONNEMENT NATUREL

Selon le site gouvernemental Géoportail [1], l'activité ne se trouve dans aucune zone naturelle sensible, telles que les zones humides, les zones Natura 2000 ou les zones de protection de captage. Cependant, le site est situé à proximité de la zone ZNIEFF MARAIS de Torcy (type I). Ces zones sont coloriées en vert dans le plan de la Figure 4 ci-après.

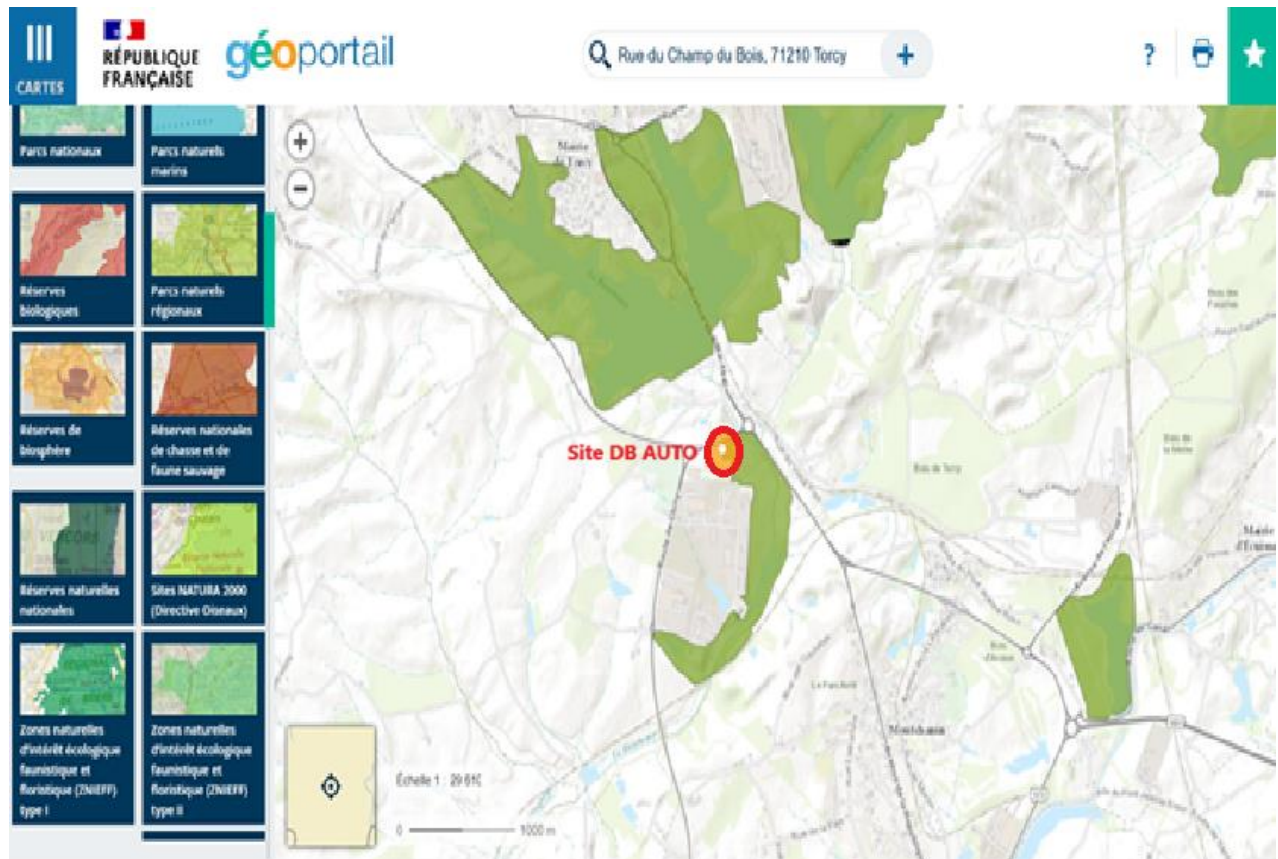


Figure 4 : Environnement naturel du site DB AUTO.

#### 5.4. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Au total, 9 ICPE sont présentes dans un rayon de 1.5 km du site de DB AUTO, dont 2 sont classées SEVESO seuil bas :

- BRENNTAG BOURGOGNE
- WESTFALEN France

La Figure 5 répertorie l'ensemble des ICPE situées à proximité du site de DB AUTO. Les ICPE entourées d'un cercle jaune dans la cartographie suivante, sont celles classées SEVESO seuil bas.

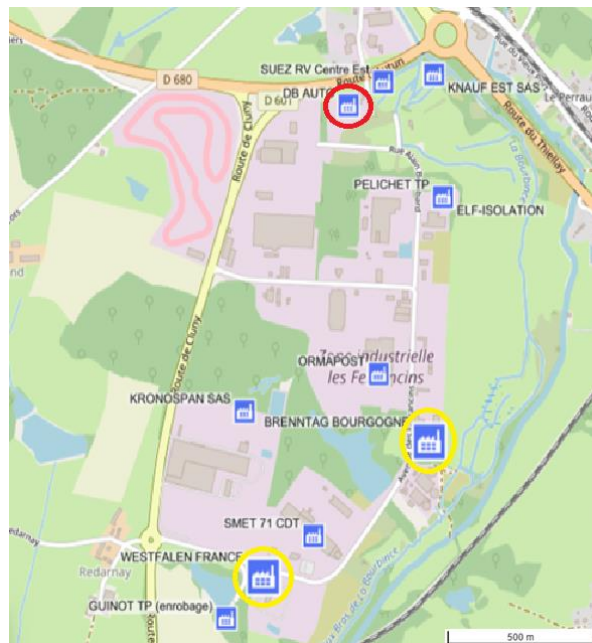


Figure 5: Localisation des installations classées soumises à autorisation, à déclaration ou à enregistrement à proximité du site DB AUTO

## 6. INFORMATIONS GENERALES

### 6.1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

|                                         |                                    |
|-----------------------------------------|------------------------------------|
| Etablissement                           | DB AUTO – Multiservices Auto       |
| Adresse du site                         | Rue du champ du bois, 71210, Torcy |
| Propriétaire du site                    | SCI SCR                            |
| Titulaire de l'autorisation d'exploiter | DB AUTO                            |
| Arrêté préfectoral d'agrément           | PR7100021D du 30/07/2018           |
| Forme juridique                         | EURL                               |
| Siret                                   | 508 461 159 00016                  |
| Contact principal                       | Patrick DANTIN                     |
| Téléphone                               | 03 85 56 07 75                     |
| E-mail                                  | Multiservices-auto@orange.fr       |

### 6.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'entreprise exerce une activité diversifiée regroupant la récupération de véhicules hors d'usage (VHU), la vente de véhicules d'occasion, ainsi que le dépannage et le remorquage de véhicules légers et poids lourds.

Le site s'étend sur une surface d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, majoritairement bétonnée, et comprend les zones suivantes :

- **Zone de stockage des VHU** : Une dalle dédiée au stockage des véhicules non dépollués et dépollués, reliée à un séparateur d'hydrocarbures pour une gestion environnementale appropriée.
- **Zone couverte** : Zone utilisée pour la dépollution des véhicules, le stockage des pièces détachées et des fluides. Également connectée à un séparateur d'hydrocarbures.
- **Bâtiment principal** : Comprend les bureaux administratifs, un magasin de vente de pièces détachées et un atelier de mécanique.
- **Zone de stockage des véhicules accidentés** : Une dalle de 600 m<sup>2</sup> réservée aux véhicules pris en charge dans le cadre d'assurances après un accident (en attente d'instruction).

- **Effectif :**

5 Personnes.

- **Horaires :**

Du mardi au vendredi : 09:00 – 12:00, 14:00 – 18:00

- **Evaluation du trafic :**

20/ j (camion de dépannage + clients)

- **Contacts :**

Mr PATRICK DANTIN, gérant du site - 03.85.56.07.75

## 7. OBJET DU PORTER A CONNAISSANCE

Le présent dossier de porter à connaissance concerne le projet de régularisation parcellaire pour la casse automobile DB AUTO, initié suite à une mise en demeure de la préfecture de Saône-et-Loire. Cette injonction a mis en évidence des irrégularités liées à l'occupation foncière du site.

Ce projet a pour finalité de réaligner les limites cadastrales avec les activités actuellement exercées, tout en respectant les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que les obligations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

DB AUTO s'engage, par cette démarche, à se conformer pleinement à la réglementation en vigueur, à garantir une exploitation sécurisée et respectueuse de l'environnement et à répondre aux attentes des autorités compétentes. L'objectif est d'assurer la pérennité de ses activités tout en intégrant les exigences légales et environnementales.

Les parcelles concernées par cette régularisation sont les suivantes : 1287 et 1321.

La régularisation inclut :

- Une zone de stockage de véhicules en attente d'instruction ;
- Une zone de stockage de véhicules en attente de dépollution ;
- Le stockage de déchets métalliques dans une benne.

Ces parcelles sont délimitées en vert dans le plan suivant :

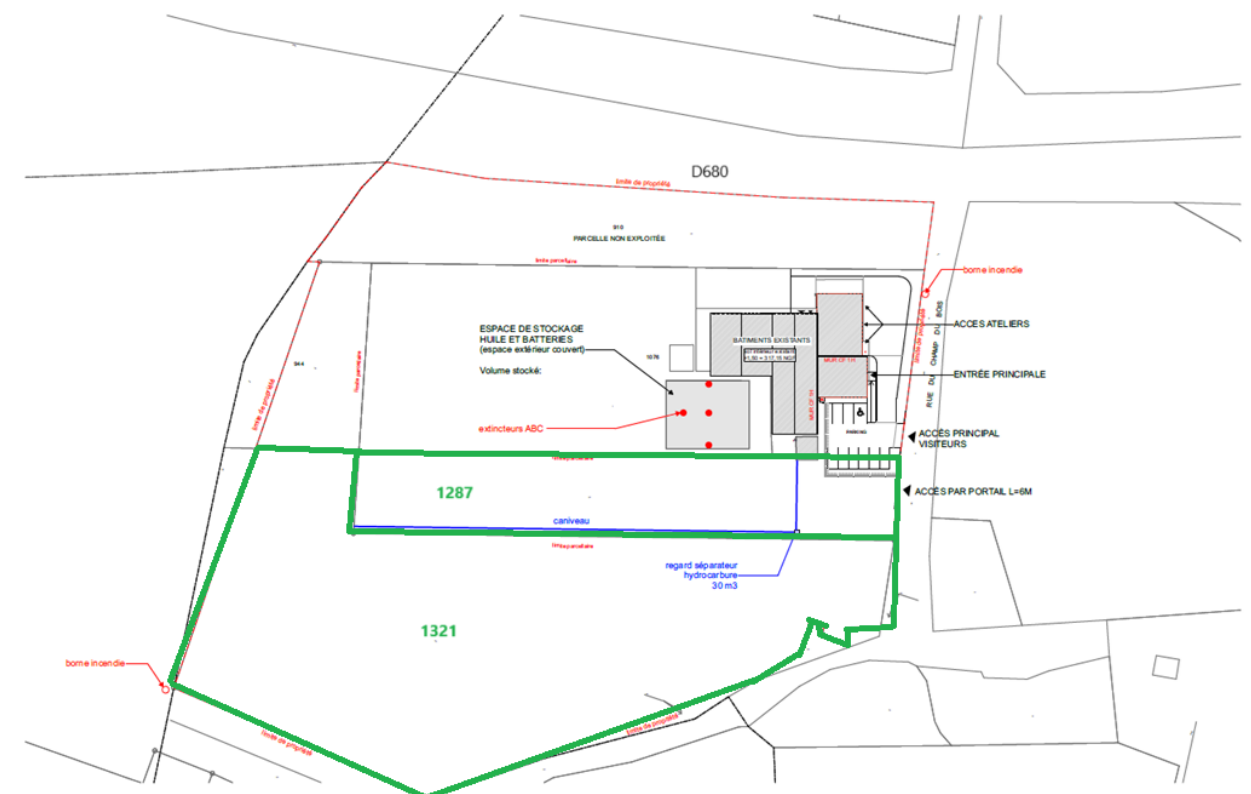


Figure 6 : Plan des parcelles 1287 et 1321

## 8. INCIDENCE SUR LE CLASSEMENT ICPE

L'exploitation des parcelles 1287 et 1321 n'engendre aucun impact sur les rubriques ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ni sur les régimes actuellement applicables à l'installation. Les activités menées sur ces parcelles respectent strictement les prescriptions réglementaires en vigueur et ne modifient ni les seuils ni les conditions d'application des rubriques concernées. Le tableau ci-dessous présente les activités réalisées sur les parcelles déjà autorisées ainsi que celles exercées sur les parcelles faisant l'objet du présent porter à connaissance.

| Activités                                                           | Parcelles autorisées | Parcelles concernées par le porter à connaissance |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------|
| Locaux administratifs                                               | X                    |                                                   |
| Atelier de réparation                                               | X                    |                                                   |
| Stockage de pièces détachées récupérées en vue de la revente        | X                    |                                                   |
| Stockage des VHU en attente d'instruction                           | X                    | X                                                 |
| Stockage des VHU en attente de dépollution                          | X                    | X                                                 |
| Ateliers de démontage des VHU                                       | X                    |                                                   |
| Stockage fluides (huiles, liquide de refroidissement, carburant...) | X                    |                                                   |
| Stockage de pneus, batteries, moteurs,                              | X                    |                                                   |
| Stockage déchets métalliques                                        | X                    | X                                                 |

## 9. INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT

La régularisation des parcelles 1287 et 1321 n'entraîne aucune modification de l'activité initiale.

Ces parcelles sont destinées au stockage des Véhicules Hors d'Usage (VHU) en attente de dépollution ou d'instruction, ainsi qu'au dépôt de déchets métalliques.

L'activité susceptible de présenter un risque environnemental concerne principalement le stockage des VHU avant dépollution ou instruction. Toutefois, ces véhicules sont entreposés sur une dalle étanche, évitant toute infiltration des eaux pluviales dans le sol. Les eaux de ruissellement sont ainsi dirigées vers des caniveaux, puis acheminées vers un séparateur d'hydrocarbures (voir photo en Figure 7) avant leur rejet dans le milieu naturel. Ce dispositif fait l'objet de contrôles réguliers et des analyses sont réalisées chaque année pour vérifier la qualité des rejets (voir dernière facture en Annexe 6). Les hydrocarbures récupérés sont ensuite pris en charge par des prestataires spécialisés, et le séparateur est entretenu périodiquement afin de garantir son bon fonctionnement et prévenir tout risque de pollution (voir dernière facture en Annexe 7).

Concernant les déchets métalliques, ceux-ci sont entreposés dans une benne dédiée. Ne présentant pas de danger spécifique, ils sont régulièrement enlevés par une société spécialisée, assurant ainsi leur gestion dans le respect des normes environnementales.

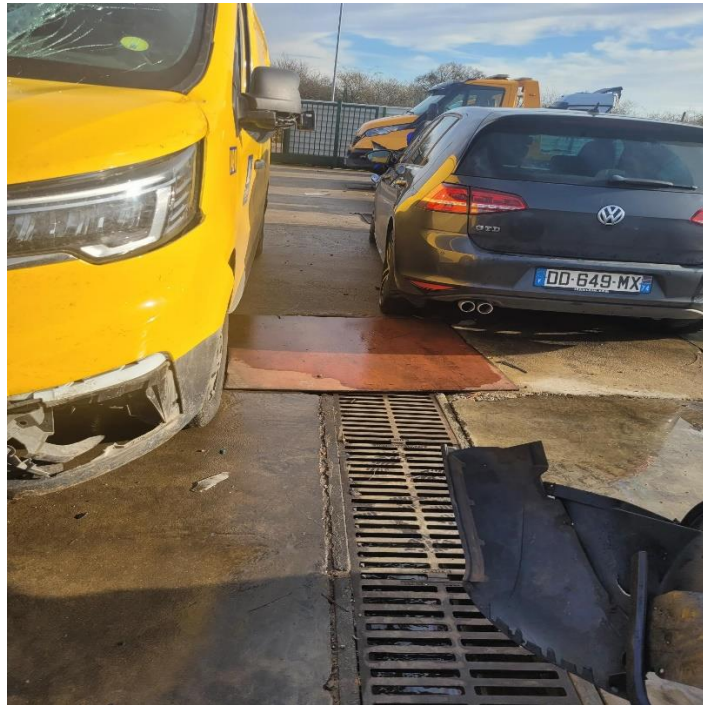


*Figure 7 : Séparateur d'hydrocarbures*

## **10. DOCUMENTS JOINTS**

Le présent porter à connaissance est accompagnée des annexes suivantes :

- Annexe 1- Plan de situation
- Annexe 2- Plan de masse 1/2000
- Annexe 3- Plan de masse échelle 1/750
- Annexe 4- Cerfa\_14734-04
- Annexe 5- Photographies du site
- Annexe 6- Facture des analyses d'eau de rejet
- Annexe 7- Facture d'entretien du séparateur d'hydrocarbure
- Annexe 8- Déclaration ADEME
- Annexe 9- Déclaration GEREP
- Annexe 10- Facture de consommation d'eau premier semestre 2025
- Annexe 11- Attestation de location des parcelles 1287 et 1321 à la société DB AUTO